



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. GIRAULT, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Absents non excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-086 : CONSULTATION TRAVAUX PLACE DES PROMENADES : DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Clamecy porte le projet de rénovation de la place des Promenades, dont le calendrier de réalisation est très contraint. En effet, les travaux doivent impérativement commencer mi-septembre et se terminer mi-décembre afin de limiter l'impact sur le bon fonctionnement des commerces de centre-ville, notamment sur la période précédant les fêtes de fin d'année.

Pour ce faire, il convient de consulter les entreprises durant le mois de juillet. Après l'analyse des candidatures et offres la première quinzaine d'août, il est impératif que l'attribution du marché ait lieu avant la fin du mois d'août. Aucun conseil municipal n'étant envisagé à cette période, il convient de déléguer à Monsieur le maire le pouvoir de notifier le marché au candidat le mieux-disant, sur la base des critères intégrés au dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (3 absentions),

- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier le marché public de travaux de rénovation de la Place des promenades au candidat le mieux-disant, conformément aux critères d'attribution détaillés dans le dossier de consultation des entreprises ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.
